

## LA DIGUE DE GABARUS (NOUVELLE-ÉCOSSE)

M. MACDONALD (Richmond et Cap-Breton-Ouest) demande:

1. Quelle somme d'argent a-t-on dépensé en 1928 pour la digue de Gabarus, Cap-Breton (N.-É.)?

2. Quelle proportion représentait le bois, les billes, le fer, les clous, etc.?

3. Combien représentait le salaire des ouvriers?

4. De quelle manière s'est-on débarrassé de l'excédent de matériaux?

5. Le montant dépensé était-il suffisant pour compléter les ouvrages nécessaires?

6. A-t-on eu besoin de sommes additionnelles pour compléter les ouvrages nécessaires?

7. La digue de Gabarus est-elle maintenant suffisamment réparée?

L'hon. M. ELLIOTT (ministre des Travaux publics):

1. \$803.80.

2. \$507.80.

3. \$296.

4. On a transporté à Fourchu, pour protéger la plage, 1,050 pieds linéaires de bois en billes et un peu de bois.

5. Oui.

6. Non.

7. Oui.

## TUBERCULINATION DES BOVIDÉS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. DUFF demande:

1. Combien d'animaux de la province de la Nouvelle-Ecosse soumis à l'épreuve de la tuberculine ont été trouvés indemnes de toute infection?

2. Combien d'animaux ainsi déclarés indemnes de toute infection ont été plus tard trouvés tuberculeux d'une façon fort avancée lorsqu'ils ont été abattus pour la boucherie?

3. Le ministère de l'Agriculture ou le gouvernement fédéral remboursera-t-il les acheteurs des bestiaux que des médecins vétérinaires avaient déclarés indemnes de tuberculose et qui ont été trouvés infectés lorsqu'ils ont été abattus, et le remboursement couvrira-t-il le plein montant du prix payé par lesdits acheteurs?

L'hon. M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture):

1. Pendant la première épreuve à laquelle ont été soumis les bestiaux de la zone réservée de la Nouvelle-Ecosse, 185,896 animaux ont été trouvés indemnes. Il n'y avait aucune trace de tuberculose parmi ces animaux. Certes il a pu y en avoir quelques-uns sur le nombre, qui n'aient pas indiqué de réaction parce que trop récemment infectés; il arrive aussi que des animaux très infectés ne réagissent pas parce qu'ils ont été récemment vaccinés. Cependant, c'est un très petit nombre et l'épreuve de la tuberculine est reconnue par toutes les autorités compétentes comme étant le moyen le plus sûr de détecter la maladie chez les bestiaux.

[L'hon. M. Euler.]

2. On a signalé au service de l'hygiène des animaux neuf cas de bestiaux qui n'ont pas réagi à l'épreuve de la tuberculine durant l'examen des troupeaux de la zone réservée de la Nouvelle-Ecosse, et qui furent trouvés tuberculeux, une fois abattus.

3. Non. Toutefois si des animaux qui ne réagissent pas pour les raisons indiquées ci-dessus sont abattus sous la surveillance d'un inspecteur vétérinaire et qu'on les trouve tuberculeux, on peut dédommager le propriétaire, suivant les tarifs réguliers.

## LA FERME MUNICIPALE DE DAYSPRING (N.-É.)

M. DUFF demande:

1. A-t-on soumis quelques bestiaux de la ferme municipale de Dayspring à l'épreuve de la tuberculine?

2. D'après le vétérinaire, combien d'animaux de ce troupeau ont réagi à ladite épreuve?

3. Quels indices ledit vétérinaire a-t-il révélés lorsqu'il a déclaré que ces animaux avaient réagi?

4. Lesdits bestiaux ont-ils été abattus et où?

5. Combien de vétérinaires étaient présents à cet abatage et qui représentaient-ils?

6. Quelles étaient les opinions desdits vétérinaires?

7. Quelqu'un desdits vétérinaires a-t-il apporté quelques parties de la carcasse pour examen de laboratoire, et dans l'affirmative, qui?

8. Quels ont été les résultats dudit examen?

9. Paiera-t-on une indemnité complète à la municipalité de Lunenburg (Nouvelle-Ecosse), pour ledit examen des parties de bétail?

10. Sinon, pourquoi pas?

L'hon. M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture):

1. Oui.

2. Trois.

3. Ils avaient réagi à l'épreuve de la tuberculine à laquelle il les avait soumis.

4. Ces animaux ont été abattus chez leur propriétaire.

5. Deux inspecteurs vétérinaires, représentant le service de l'hygiène des animaux, étaient présents lorsqu'ils furent abattus.

6. Répondu par le n° 10.

7. Les inspecteurs vétérinaires J. W. Frank et R. B. Catt ont pris les glandes hyperémiées et une partie de la rate qu'ils ont envoyées à l'Institut de recherches sur les maladies des animaux, à Hull, pour les faire examiner.

Des spécimens ont été remis à M. Romkey, le directeur de la ferme avec mission de les transmettre à l'Université de Dalhousie, pour qu'on les y examine.

8. L'examen au microscope des spécimens soumis au laboratoire du service de l'hygiène des animaux a donné un résultat négatif. On a aussi fait quelques inoculations, mais le résultat n'en est pas encore connu. L'examen au microscope qui a été fait à l'Université de Dalhousie a aussi donné un résultat négatif, d'après les renseignements reçus.